

**MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE
DE MARSEILLAN**

Association Loi 1901
Boulevard Marius Roqueblave
34340 MARSEILLAN
Siret 332 124 262 00012

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2025

SAS A2H AUDIT
HARDTMEYER-HUC
Commissaire aux Comptes
Immeuble Espace 2B
6 Mail Philippe Lamour
34760 BOUJAN SUR LIBRON

Exercice clos le
31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale de la MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE MARSEILLAN,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE MARSEILLAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

2-1-Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2-2-Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3- Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe aux comptes annuels intitulée « Changement de la réglementation comptable », qui expose les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatifs à la modernisation des états financiers.

4- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Exercice clos le
31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1- Première application du règlement ANC n° 2022-06

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de première application du règlement ANC n° 2022-06, notamment :

- la correcte présentation des états financiers selon les nouveaux modèles applicables ;
- la pertinence des reclassements opérés, le cas échéant, dans la présentation comparative ;
- et le caractère approprié des informations fournies en annexe sur les incidences de ce changement de réglementation comptable.

2- Autres appréciations

Nos appréciations ont aussi porté sur les faits suivants :

- Les comptes annuels ont été arrêtés dans le respect des règles et principes comptables actuellement en vigueur qui n'ont fait l'objet d'aucune interprétation ni d'aucune option.
- Aucun élément significatif n'est constitué à partir d'estimations fondées sur des décisions subjectives.
- Les contributions volontaires en nature sont bien mentionnées dans les comptes annuels, au pied du compte de résultat.

Dans le cadre de notre mission, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans la note annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Exercice clos le
31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

5- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral d'activités et financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

6- Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7- Responsabilité du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Exercice clos le
31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

BOUJAN SUR LIBRON,
Le 25 mars 2026

SAS A2H AUDIT - HARDTMEYER-HUC

J. BILLY



Exercice clos le
31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

ANNEXES

- DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- COMPTES ANNUELS

Exercice clos le
31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	5 735	5 113	622	1 756	1 134-	64.58-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	101 681	87 237	14 443	20 658	6 214-	30.08-
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		107 416	92 351	15 065	22 414	7 348-	32.79-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	405		405	4 544	4 139-	91.09-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	45 735		45 735	59 718	13 983-	23.41-
	Charges constatées d'avance (2)	9 741		9 741	945	8 796	931.26
	Valeurs mobilières de placement	10 800		10 800	10 486	315	3.00
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	153 898		153 898	155 872	1 974-	1.27-
	Total III	220 580		220 580	231 564	10 985-	4.74-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	327 995	92 351	235 645	253 978	18 333-	7.22-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Écarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	100 000	100 000		
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	4 904	42 758	37 855-	88.53-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	15 652-	37 855-	22 202	58.65
	Situation nette (sous total)	89 251	104 904	15 652-	14.92-
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	8 923	14 542	5 620-	38.64-
	Provisions réglementées				
	Total I	98 174	119 446	21 272-	17.81-
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	5 274	2 906	2 369	81.51
	Total IV	5 274	2 906	2 369	81.51
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	21 210	31 320	10 110-	32.28-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	39 052	38 673	379	0.98
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance	71 934	61 633	10 301	16.71
	Total V	132 196	131 626	570	0.43
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	235 645	253 978	18 333-	7.22-

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

60 262

69 993

A2H
C.A.C.

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	10 954	15 380	4 426-	28.77-
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	292 281	276 333	15 948	5.77
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	182 514	135 079	47 435	35.12
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats		2 000	2 000-	100.00-
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		41 042	41 042-	100.00-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	5 937	26	5 911	NS
Total I	491 687	469 860	21 827	4.65
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	170 433	213 382	42 949-	20.13-
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	10 344	11 005	661-	6.01-
Salaires et traitements	240 931	215 022	25 909	12.05
Cotisations sociales	75 643	61 594	14 050	22.81
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 527	11 300	773-	6.84-
Dotations aux provisions	2 369		2 369	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	327	72	255	351.81
Total II	510 573	512 375	1 802-	0.35-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	18 886-	42 515-	23 629	55.58

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	3 234	3 459	225-	6. 50-
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	3 234	3 459	225-	6. 50-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	3 234	3 459	225-	6. 50-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	15 652-	39 056-	23 404	59. 92
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		5 735	5 735-	100. 00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		4 534	4 534-	100. 00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		1 202	1 202-	100. 00-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	494 921	479 054	15 867	3. 31
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	510 573	516 909	6 336-	1. 23-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	15 652-	37 855-	22 202	58. 65

A2H
C.A.C.

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	252 383		166 490		85 893	51.59
Bénévolat	70 481		59 979		10 502	17.51
TOTAL	322 864		226 469		96 395	42.56
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature	7 324				7 324	
Mise à disposition gratuite de biens	215 398		127 733		87 664	68.63
Prestations en nature	29 662		38 756		9 095	23.47
Personnel bénévole	70 481		59 979		10 502	17.51
TOTAL	322 864		226 469		96 395	42.56

A2H
C.A.C.

ANNEXE**SOMMAIRE**

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds propres	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 235 644.85 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 491 687.12 Euros et dégageant un déficit de 15 652.31- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Objet social :

La MJC de Marseillan a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées:

La MJC de Marseillan est ouverte à tous, sans discrimination, permettant une relation conviviale entre les participants. Respectueuse des convictions personnelles, elle s'interdit toute attache avec parti, un mouvement politique, une confession. La MJC de Marseillan respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines. Elle contribue à la création et au maintien des liens sociaux dans la ville.

La démocratie se vivant au quotidien, la MJC de Marseillan a pour mission d'animer les lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitants. De telles actions, de tels services encourageant l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne. Les actions en direction et avec les jeunes sont une part importante de sa mission.

La MJC de Marseillan est affiliée à la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la culture du Languedoc-Roussillon. Elle peut adhérer à toute autre Fédération dans le respect des présents statuts.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Changement de logiciel de caisse au 01/09/2024.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

il n'y a pas d'événements significatifs postérieurs à la clôture.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2022-06 du 4 Novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er Janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er Janvier 2025, La MJC MARSEILLAN présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Impact des modifications ANC 2022-06

Ce règlement, qui modifie notamment les modalités de présentation du compte de résultat (suppression des "transfert de charges") et encadre la présentation du résultat exceptionnel, a les incidences suivantes :

- la quote-part de subvention ramené annuellement au résultat était précédemment enregistré dans un compte 777 de produits exceptionnels, il est désormais enregistré dans un compte 747 de produits d'exploitation. Le montant pour l'exercice 2024 était de 5 620 €, il est du même montant en 2025.
- le résultat des autres opérations exceptionnelles était en 2024 : 1 202 €, ce même type d'opérations est désormais principalement inclus dans le résultat d'exploitation dans les autres produits/autres charges.

Informations générales complémentaires

Les contributions volontaires en nature (CVN) sont les suivantes:

- Bénévolat : 70 480,56 €
- Mise à disposition des locaux : 205 564,09 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Autres charges supplétives : 47 819.14 €

Ces charges ont été chiffrées selon les valorisations des factures réelles payées par la Mairie pour la MJC de Marseillan.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 735		
Installations générales agencements aménagements divers	65 057		1 315
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 383		1 212
Emballages récupérables et divers	14 062		651
TOTAL	98 503		3 178
TOTAL GENERAL	104 238		3 178

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 735	5 735
Installations générales agencements aménagements divers			66 372	66 372
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			20 595	20 595
Emballages récupérables et divers			14 714	14 714
TOTAL			101 681	101 681
TOTAL GENERAL			107 416	107 416

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		3 979	1 134		5 113
Installations générales agencements aménagements divers		48 586	6 590		55 176
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		18 089	1 094		19 183
Emballages récupérables et divers		11 169	1 709		12 878
TOTAL		77 845	9 393		87 237
TOTAL GENERAL		81 824	10 527		92 351
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL		1 134			
Instal.générales agenc.aménag.divers		6 590			
Matériel de bureau informatique mobilier		1 094			
Emballages récupérables et divers		1 709			
TOTAL		9 393			
TOTAL GENERAL		10 527			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	100 000				100 000
Report à nouveau	42 758			37 855	4 904
Excédent ou déficit de l'exercice	37 855-		22 202		15 652-
Situation nette	104 904			15 652	89 251
Subventions d'investissement	14 542			5 620	8 923
TOTAL I	119 446		22 202	43 474	98 174

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	2 906	2 369			5 274
TOTAL	2 906	2 369			5 274
TOTAL GENERAL	2 906	2 369			5 274
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 369			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	405	405	
Personnel et comptes rattachés	1 425	1 425	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 755	42 755	
Débiteurs divers	1 555	1 555	
Charges constatées d'avance	9 741	9 741	
TOTAL	55 881	55 881	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	21 210	21 210		
Personnel et comptes rattachés	9 153	9 153		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 057	20 057		
Autres impôts taxes et assimilés	9 843	9 843		
Produits constatés d'avance	71 934	71 934		
TOTAL	132 196	132 196		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	2 à 3 ans
Installations générales agencé	Linéaire	8 à 10 ans
Matériel de bureau et info	Linéaire	2 à 3 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 4 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	405
Autres créances	41 658
Total	42 063

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 151
Dettes fiscales et sociales	21 739
Total	25 890

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 741
Total	9 741
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	71 934
Total	71 934

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 1986, nous vous informons que le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés perçues au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 s'est élevé à 0 euro.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Une dotation aux provisions pour risques et charges a été comptabilisée au titre de cet exercice pour 2 369 €.

**MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE
DE MARSEILLAN**

Association Loi 1901
Boulevard Marius Roqueblave
34340 MARSEILLAN
Siret 332 124 262 00012

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative
à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2025**

SAS A2H AUDIT
HARDTMEYER-HUC
Commissaire aux Comptes
Immeuble Espace 2B
6 Mail Philippe Lamour
34760 BOUJAN SUR LIBRON

Exercice clos le
31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE MARSEILLAN,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés de la convention mentionnée à l'article L 612-5 du Code de Commerce qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

• Convention cadre d'objectifs et de moyens avec la Commune de MARSEILLAN

Personne intéressée : La Commune de MARSEILLAN.

Nature et objet :

Par convention cadre d'objectifs et de moyens, la Commune de MARSEILLAN, dans le cadre de sa politique de développement de son territoire a décidé de soutenir les actions d'intérêt général que la MJC/CSC de MARSEILLAN réalise en direction des habitants de Marseillan et de son bassin de vie, par le versement de subventions de fonctionnement, la mise à disposition de locaux et autres moyens logistiques.

Cette convention cadre est signée pour une période de quatre ans.

Exercice clos le
31 décembre 2024

La Commune de MARSEILLAN s'engage notamment à :

-mettre gracieusement à la disposition de l'Association les locaux de l'ancienne école Bardou ainsi qu'à prendre en charge les frais de fluides (eau, électricité, chauffage), l'entretien des bâtiments et le nettoyage courant, les frais d'abonnement et de communication pour la ligne téléphonique et le réseau fixe existants et pour une flotte de six mobiles, les frais d'alarme anti-intrusion et de cartes magnétiques, les deux photocopieurs situés dans les locaux et leurs frais de maintenance et permettre à l'Association de bénéficier gratuitement de son service d'affranchissement du courrier, du prêt des salles municipales et des installations sportives.

-mettre gracieusement à la disposition de l'Association l'autocar municipal et son chauffeur, dans la mesure des disponibilités de ce véhicule et de ses chauffeurs. Cette mise à disposition concerne le transport de jeunes et du public des actions d'animations locales. Elle met également à disposition son minibus.

En outre, la Commune de MARSEILLAN apporte son concours financier suivant quatre volets :

Volet A « MJC/CSC HISTORIQUE » :

L'attribution à l'Association « MJC/CSC de MARSEILLAN » :

-d'une subvention annuelle de fonctionnement, d'un montant de 20 900 € qui représente le socle de la période conventionnelle ; l'évolution se fera chaque année en fonction des discussions engagées avec la commune ;

-d'un soutien annuel à la création d'évènements participants à l'animation de la vie locale pour 3 400 € en 2023. L'évolution du soutien donnera lieu à une discussion avec la commune.

-d'une participation financière à une ou des actions mises en œuvre en concertation entre les parties et portées par la MJC représente la variable de cette convention.

Exercice clos le
31 décembre 2024

Volet B « JEUNESSE » :

L'attribution à l'Association « MJC/CSC de MARSEILLAN » :

-d'une subvention annuelle de fonctionnement, d'un montant de 44 000 € qui représente le socle de la période conventionnelle ; l'évolution se fera chaque année en fonction des discussions engagées avec la commune ;

-du financement du poste F.O.N.J.E.P du coordinateur du pôle jeunesse de la MJC, pour 20 000 € (fait l'objet d'une convention particulière avec l'Etat et le F.O.N.J.E.P.). Dans le cas, d'un non-renouvellement du financement du F.O.N.J.E.P., la Commune de Marseillan s'engage à transformer ce financement en subvention. ;

-de manière supplétive, la municipalité pourra prendre à sa charge l'entretien, un déplacement du module « Estiv'Ados » durant la période conventionnelle lorsque son implantation définitive aura été validée.

Volet C « ECOLE DE MUSIQUE DE MARSEILLAN » :

L'attribution à l'Association « MJC/CSC de MARSEILLAN » :

-d'une subvention annuelle de fonctionnement, d'un montant de 390 € par Adhérent pratiquant la musique au sein de l'Association avec un seuil de base se montant à 60 élèves soit 23 400 € en 2023, l'évolution se fera chaque année en fonction des discussions engagées avec la Commune ;

-d'une participation annuelle à la fonction de direction de l'école pour 3 000 €, l'évolution se fera chaque année en fonction des discussions engagées avec la Commune ;

-d'un soutien annuel à la création d'événements musicaux pour 1 500 € pour la période de 2024 à 2026 ;

-d'une subvention annuelle pour achat de matériels d'un montant de 2 000 €, pour la période de 2024 à 2026 ;

Exercice clos le
31 décembre 2024

Volet D « EMPREINTES SOCIALE ET FAMILLE - ESF » :

La Commune de Marseillan attribue à l'Association « MJC de MARSEILLAN », une subvention annuelle de fonctionnement, d'un montant de 14 300 € en 2023, l'évolution se fera chaque année en fonction des discussions engagées avec la Commune.

Ce point représente le socle de cette convention quadriennale.

Une participation financière à une ou des actions mises en œuvre en concertation entre les parties et portées par la MJC représente la variable de cette convention.

Modalités :

Le montant total des subventions comptabilisées en produits a représenté 129 450 € pour l'exercice 2025. L'ensemble des mises à disposition à titre gracieux (locaux, personnel, prise en charge des consommations d'énergie et/ou prestations de services) a représenté 252 383 € comme indiqué au pied du compte de résultat.

BOUJAN SUR LIBRON,
Le 25 mars 2026

SAS A2H AUDIT - HARDTMEYER-HUC

J. BILLY



COMPTES ANNUELS du 01/01/2025 au 31/12/2025

- *Compte de résultat*
- *Evaluation des contributions volontaires*
- *Détail bilan*
- *Détail Compte de résultat*
- *Annexe*

CECOSUD ASSOCIES

6 AV DU GRAND LARGE

BP 40081

34300 AGDE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	10 954	15 380	4 426-	28.77-
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	292 281	276 333	15 948	5.77
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	176 894	135 079	41 815	30.96
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats		2 000	2 000-	100.00-
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		14 023	14 023-	100.00-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	7 985	27 045	19 060-	70.47-
Total I	488 115	469 860	18 255	3.89
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	170 433	213 382	42 949-	20.13-
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	10 344	11 005	661-	6.01-
Salaires et traitements	241 749	215 022	26 727	12.43
Cotisations sociales	75 643	61 594	14 050	22.81
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 527	11 300	773-	6.84-
Dotations aux provisions	2 369		2 369	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	327	72	255	351.81
Total II	511 391	512 375	984-	0.19-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	23 276-	42 515-	19 239	45.25

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		3 234		3 459	225-	6. 50-
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III		3 234		3 459	225-	6. 50-
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)		3 234		3 459	225-	6. 50-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		20 042-		39 056-	19 015	48. 69
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		5 620		5 735	116-	2. 02-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		1 230		4 534	3 303-	72. 86-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		4 389		1 202	3 188	265. 28
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		496 969		479 054	17 915	3. 74
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		512 621		516 909	4 288-	0. 83-
5. EXCEDENT OU DEFICIT		15 652-		37 855-	22 202	58. 65

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature		166 490	166 490-	100.00-
Bénévolat		59 979	59 979-	100.00-
TOTAL		226 469	226 469-	100.00-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens		127 733	127 733-	100.00-
Prestations en nature		38 756	38 756-	100.00-
Personnel bénévole		59 979	59 979-	100.00-
TOTAL		226 469	226 469-	100.00-

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES...	622	1 756	1 134-	64.58
20500000 LOGICIEL	5 735	5 735		
28050000 AMORT LOGICIEL	5 113-	3 979-	1 134-	28.50-
INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE	14 443	20 658	6 214-	30.08
21810000 Inst.gales agentct aménagt.div.	66 372	65 057	1 315	2.02
21830000 Mat.de bureau et informatique	10 690	9 479	1 212	12.78
21840000 Mobilier de bureau	9 904	9 904		
21880000 Autres immobilisations corpor.	14 714	14 062	651	4.63
28181000 Amort.agencts ds Immeub.loués	55 176-	48 586-	6 590-	13.56-
28183000 Amort.mat de bureau & informat	9 528-	8 939-	589-	6.59-
28184000 Amort. mobilier de bureau	9 655-	9 150-	505-	5.52-
28188000 AMORT AUTRES IMMOS CORPORELLES	12 878-	11 169-	1 709-	15.30-
TOTAL II	15 065	22 414	7 348-	32.79-
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	405	4 544	4 139-	91.09-
41810000 FACTURES A ETABLIR	405	4 544	4 139-	91.09-
AUTRES CRÉANCES	45 735	59 718	13 983-	23.41-
40100000 Collectif Fournisseurs	1 555	1 734	179-	10.34-
42100000 Rémun.nettes dues au personnel	1 425	834	591	70.89
43733000 AIST	1 098	1 197	99-	8.30-
43870000 ORG SOC - PDT A RECEVOIR	41 658	121	41 537	NS
46870000 Produits divers à recevoir		55 832	55 832-	100.00-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	9 741	945	8 796	931.26
48600000 Charges constatées d'avance	9 741	945	8 796	931.26
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	10 800	10 486	315	3.00
50800000 AUTRES VMP	10 800	10 486	315	3.00
DISPONIBILITES	153 898	155 872	1 974-	1.27-
51200000 Banques	4 980	16 553	11 573-	69.91-
51220000 CSL ASSOCIATION	5 378	10 233	4 854-	47.44-
51221000 CREDIT AGRICOLE CLS 226	10		10	
51230000 LIVRET ASSOCIATIF	78 112	71 684	6 428	8.97
51240000 CREDIT AGRICOLE DEPOT A TERME	52 970	52 041	929	1.79
53010000 CAISSE DIRECTION	203		203	
53020000 CAISSE TRESORIERE	419		419	
53070000 CAISSE ASSOCIATION	2 407	5 361	2 954-	55.09-
58000000 Virements internes	9 418		9 418	
TOTAL III	220 580	231 564	10 985-	4.74-
TOTAL GENERAL	235 645	253 978	18 333-	7.22-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	100 000	100 000		
10680000 AUTRES RESERVES	100 000	100 000		
REPORT A NOUVEAU	4 904	42 758	37 855-	88. 53-
11000000 Report à nouveau (Créditeur)	4 904	42 758	37 855-	88. 53-
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	15 652-	37 855-	22 202	58. 65
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	89 251	104 904	15 652-	14. 92-
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	8 923	14 542	5 620-	38. 64-
13880000 SUBVENTION INVESTISSEMENT ESTI	45 650	45 650		
13881000 SUBVENTION INVESTISSEMENT OZAD	8 850	8 850		
13988000 SUBVENTIONS INSCR RT	45 578-	39 958-	5 620-	14. 06-
TOTAL I	98 174	119 446	21 272-	17. 81-
TOTAL II				
TOTAL III				
PROVISIONS POUR CHARGES	5 274	2 906	2 369	81. 51
15300000 PROV INDEMNITE DEP RETRAITE	5 274	2 906	2 369	81. 51
TOTAL IV	5 274	2 906	2 369	81. 51
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	21 210	31 320	10 110-	32. 28-
40100000 Collectif Fournisseurs	17 059	5 204	11 855	227. 81
40800000 Frs factures non parvenues	4 151	26 116	21 965-	84. 10-
DETTES FISCALES ET SOCIALES	39 052	38 673	379	0. 98
42700000 Oppositions sur salaires	51	51		
42820000 Dettes provis. congés à payer	9 102	13 075	3 972-	30. 38-
43100000 Sécurité Sociale	8 525	7 128	1 397	19. 60
43702000 HUMANIS PREVOYANCE	7 102	4 287	2 815	65. 66
43708000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	104	104		
43731000 MALAKOFF RETRAITE	68	2 059	1 991-	96. 72-
43732000 CONTRIB FORM	942		942	
43780000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	158		158	
43820000 Charges soc.sur congés à payer	3 158	2 661	497	18. 69
43860000 ORG SOC - CHGES A PAYER		7 998	7 998-	100. 00-
44210000 PRELEVEMENTS A LA SOURCE	364	539	175-	32. 40-
44861000 CHARGES A PAYER	6 586		6 586	
44863000 CHARGES A PAYER	2 892	772	2 120	274. 48
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	71 934	61 633	10 301	16. 71
48700000 Produits constatés d'avance	71 934	61 633	10 301	16. 71
TOTAL V	132 196	131 626	570	0. 43
TOTAL GENERAL	235 645	253 978	18 333-	7. 22-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
COTISATIONS	10 954	15 380	4 426-	28.77-
75600000 Adhésions des Adhérents	10 954	15 380	4 426-	28.77-
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	292 281	276 333	15 948	5.77
70623110 PS anim globale et coordinat°	83 212	58 764	24 448	41.60
70623120 PS animation collect famille	27 840	19 820	8 019	40.46
70623300 PS CAF ALSH PSO	17 621	46 300	28 679-	61.94-
70642000 CAF AIDE AU TEMPS LIBRE A SUPP	1 596		1 596	
70642100 Cotis. adhérents à l'année	131 802	142 536	10 734-	7.53-
70642200 AUTRES PARTIP ADHERENT USAGER	50		50	
70642210 Aides du CD34 (fina, A.S.E.,...)		260	260-	100.00-
70642220 AIDES CCAS (FICHES NAVETTES)		496	496-	100.00-
70650000 Prestations CCAS	1 190		1 190	
70880000 ACTIVITES VELOS	11 659		11 659	
70881000 Ventes Annonces	4 715	1 974	2 741	138.86
70882000 Recettes Festivités	12 596	6 183	6 414	103.74
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	176 894	135 079	41 815	30.96
74111000 Subvention Etat - FONJEP		7 100-	7 100	100.00
74112000 Subvention Etat - DDCS34	19 200		19 200	
74150000 AIDES APPRENTISSAGE	593	2 500	1 907-	76.27-
74300000 Sub.fonctionnement-DEPARTEMENT	6 151	2 880	3 271	113.58
74400000 Subv.fonctionnement-COMMUNE	129 450	4 349	125 101	NS
74412000 SUBVENTION APPEL A PROJET	1 000		1 000	
74500000 Subv organismes nationaux CAF	18 000	18 000		
74700000 MECENAT	2 500		2 500	
74800000 Subv autre entité publique		114 450	114 450-	100.00-
MÉCÉNATS		2 000	2 000-	100.00-
75420000 MECENATS		2 000	2 000-	100.00-
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS		14 023	14 023-	100.00-
78150000 Repr.s/prov.risques&ch.exploit		14 023	14 023-	100.00-
AUTRES PRODUITS	7 985	27 045	19 060-	70.47-
75800000 Produits de Gestion courante	2 889	26	2 863	NS
79100000 Transferts de charges exploita	2 968	15 242	12 274-	80.53-
79162800 Transfert de charges formation	157	3 503	3 346-	95.52-
79164100 Transfert de charges de salair	1 972	8 274	6 303-	76.17-
TOTAL I	488 115	469 860	18 255	3.89
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	170 433	213 382	42 949-	20.13-
60400000 Prestations d'Activités	15 294	13 525	1 768	13.07
60610000 CARBURANTS	151	69	81	117.62
60630000 Fourn.activité./Pt équipement	3 561	4 872	1 310-	26.90-
60640000 Fournitures administratives	885	2 647	1 762-	66.55-
60680000 Autres fournit.non stockables	12 877	9 495	3 381	35.61
61100000 SOUS-TRAITANCE PRESTATIONS	66 079	54 864	11 216	20.44
61110000 ASSISTANCE TECHNIQUE	5 609	522	5 087	974.96
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	469	303	166	54.82
61550000 Entret.& réparat./biens mobil.	885	871	14	1.60
61560000 MAINTENANCE	2 051		2 051	
61600000 PRIMES ASSURANCES	3 052	2 834	218	7.71
61810000 Documentation générale	49		49	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
62100000	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREP	865	66 780	65 915-	98.70-
62200000	Personnel GUSO	2 392	3 784	1 393-	36.80-
62260000	Honoraires	15 771	15 719	52	0.33
62261000	HONORAIRES CAC	2 244	4 224	1 980-	46.88-
62262000	HONORAIRES INFORMATIQUES		360	360-	100.00-
62300000	Publicités Pourboires		2 400	2 400-	100.00-
62340000	Cadeaux	1 702	10	1 692	NS
62350000	GRATIFICATION STAGIAIRE	200	1 025	825-	80.49-
62510000	Voyages et déplacement	16 484	19 691	3 207-	16.29-
62530000	HEBERGEMENT	10 571		10 571	
62570000	RECEPTIONS	898	263	635	241.22
62580000	FONCTIONNEMENT DES INSTANCES	166		166	
62600000	Frais postaux et télécom.	211	428	218-	50.79-
62700000	Services bancaires & assimilés	757	841	84-	9.99-
62810000	COTISATIONS	3 999	4 135	135-	3.27-
62860000	Frais de formation	3 212	3 720	508-	13.65-
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		10 344	11 005	661-	6.01-
63110000	TAXE SUR LES SALAIRES	6 586		6 586	
63330000	Part.empl.format.profes.contin	3 757	11 005	7 247-	65.86-
SALAIRES ET TRAITEMENTS		241 749	215 022	26 727	12.43
64110000	Salaires & appointements bruts	244 044	205 479	38 565	18.77
64120000	Congés Payés	3 972-	1 378-	2 595-	188.32-
64130000	PRIMES ET GRATIFICATIONS		6 096	6 096-	100.00-
64140000	Indemnités et avantages divers	1 677	1 159	518	44.66
64143000	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS		3 666	3 666-	100.00-
COTISATIONS SOCIALES		75 643	61 594	14 050	22.81
64500000	CHARGES PATRONALES	51 451	13 198	38 253	289.84
64510000	CHARGES SOCIALES GUSO	11 196	25 276	14 080-	55.71-
64520000	COTISATIONS AUX MUTUELLES	2 735	6 069	3 334-	54.94-
64530000	COTISATIONS AUX CAISSES DE RET	4 316	9 880	5 565-	56.32-
64540000	COTISATIONS AUX ASSEDIC	3 328	8 218	4 889-	59.50-
64550000	CHARGES SOCIALES SUR CONGES PA	497	1 299-	1 796	138.27
64580000	COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	77	251	174-	69.29-
64800000	AUTRS CHARGES DE PERSONNEL	2 043		2 043	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS		10 527	11 300	773-	6.84-
68110000	Dotations aux amorts des immo.		11 300	11 300-	100.00-
68111000		1 134		1 134	
68112000		9 393		9 393	
DOTATIONS AUX PROVISIONS		2 369		2 369	
68150000	Dot.aux prov.risques & charges	2 369		2 369	
AUTRES CHARGES		327	72	255	351.81
65110000	LICENCES	270		270	
65800000	Charges de gestion courante	57	72	15-	21.32-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		511 391	512 375	984-	0.19-
RESULTAT D'EXPLOITATION		23 276-	42 515-	19 239	45.25

Dossier n° 14550A en Euros.

ANNEXE**SOMMAIRE**

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 235 644.85 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 488 115.43 Euros et dégageant un déficit de 15 652.31- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE****- REGLES ET METHODES COMPTABLES -****Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations générales complémentaires**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -****Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 735		
Installations générales agencements aménagements divers	65 057		1 315
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 383		1 212
Emballages récupérables et divers	14 062		651
TOTAL	98 503		3 178
TOTAL GENERAL	104 238		3 178

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 735	5 735
Installations générales agencements aménagements divers			66 372	66 372
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			20 595	20 595
Emballages récupérables et divers			14 714	14 714
TOTAL			101 681	101 681
TOTAL GENERAL			107 416	107 416

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		3 979	1 134		5 113
Installations générales agencements aménagements divers		48 586	6 590		55 176
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		18 089	1 094		19 183
Emballages récupérables et divers		11 169	1 709		12 878
TOTAL		77 845	9 393		87 237
TOTAL GENERAL		81 824	10 527		92 351
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 134				
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 590				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 094				
Emballages récupérables et divers	1 709				
TOTAL	9 393				
TOTAL GENERAL	10 527				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	2 906	2 369			5 274
TOTAL	2 906	2 369			5 274
TOTAL GENERAL	2 906	2 369			5 274
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 369			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	405	405	
Personnel et comptes rattachés	1 425	1 425	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 755	42 755	
Débiteurs divers	1 555	1 555	
Charges constatées d'avance	9 741	9 741	
TOTAL	55 881	55 881	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	21 210	21 210		
Personnel et comptes rattachés	9 153	9 153		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 057	20 057		
Autres impôts taxes et assimilés	9 843	9 843		
Produits constatés d'avance	71 934	71 934		
TOTAL	132 196	132 196		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	2 à 3 ans
Installations générales agent	Linéaire	8 à 10 ans
Matériel de bureau et info	Linéaire	2 à 3 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 4 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	405
Autres créances	41 658
Total	42 063

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 151
Dettes fiscales et sociales	21 739
Total	25 890

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 741
Total	9 741
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	71 934
Total	71 934

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Rémunération des dirigeants**

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 1986, nous vous informons que le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés perçues au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 s'est élevé à 0 euro.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

